

P

PACAUD Marie (c.1624-post 13-08-1697)

Nous ignorons la filiation de cette ancêtre qui, vers 1653, épouse Simon Chapacou, originaire de l'évêché de Saintes en Saintonge, mais dont nous ignorons la filiation. De leur union

naissent six enfants.

En 1663, elle vit à Sillery avec son mari et deux enfants qui

leur sont déjà nés. Aux recensements de 1666 et 1667, elle habite à Saint-Michel de Sillery. Son mari est sourd et muet, c'est donc elle qui voit à toutes les transactions officielles.

Avec l'assentiment de son époux, le 13 février 1675, elle vend à Louis Lavergne leur habitation de deux arpents de front par

quarante arpents de profondeur à Saint-Michel de Sillery. Elle en obtient 350 livres. Elle vit à Berthier en 1688, puis après le

décès de son mari survécu à Boucherville le 4 juin 1690, elle retourne à Québec et se retire à l'Hôpital Général. Elle est

hospitalisée à l'Hôtel-Dieu de Québec le 11 mars 1696 et en sort le 29 avril suivant. Elle fait don à sa petite-fille Marie

Chapacou, âgée de six ans, le 13 août 1697, de la part qui lui revient de leur habitation de Berthier. Nous ignorons la date

précise de son décès.

ANQ GN Bequet 11-02-1675 : Genaple 13-08-1697. AHDQ RM 11-03-1696 : 01-04-1696.

PACREAU Marie (c.1629-1699)

Fille de Jacques Pacreau et de Deborah Bolel, du bourg de Criteuil, paroisse d'Ambleville et du village de Boyou, paroisse de Soumeville, évêché de Saintes en Saintonge, elle

contracte mariage devant le notaire Basset, le jeudi 2 janvier 1659, avec Friare Ducharme, fils de Toussaint Ducharme et

de Jacqueline Drouet, de la rue Saint-Jacques paroisse Saint-Benoît de Paris. Elle l'épouse à Montréal, le lundi 13 janvier

1659. De leur union naissent sept enfants.

Son mari décède à Montréal et est inhumé le mercredi 17 mars 1677. Elle contracte mariage devant le notaire Maugeue

le dimanche 6 février 1678, avec Antoinette Pichou dit Duvermay, fils de feu le marchand Christophe Pichou et de

Marie Mallard, de la paroisse Saint-Laurent du bourg d'Orsans, évêché de Grenoble au Dauphiné et l'épouse à Montréal le lundi 14 février 1678. Aucun enfant ne naît de leur union.

Elle vit à Montréal. Après le décès de son premier mari, elle

fait procéder à l'inventaire des biens par le notaire Maugeue, le

7 février 1678. Pour trente-six minois de blé, elle vend à

Claude Pegein, le 2 novembre 1684, une terre de quatre-

vingts arpents en superficie que son deuxième mari détenait à

la prairie Saint-Lambert. Le 10 juillet 1686, elle confie à

Mathurin Giguët et Gérard Grande, soldats du sieur Chtatfy,

la construction d'une cheminée et d'un solage autour de sa

maison, pour la somme de 85 livres. Le premier août suivant,

elle vend à Jean Legras un demi-quart d'arpent de terre vers

la commune de Montréal, sur l'habitation de Michel Messier,

à dix-huit pieds de celle du sieur de Fontblanche. Elle en

obtient 100 livres. Elle loue une vache à Mathieu Brunet, le 6

novembre 1687, pour cinq ans, moyennant huit livres de

beurre par année. Le même jour, ce dernier s'engage à lui

fournir vingt cordes de bois à 5 livres la corde. Le premier

mars 1688, les Sulpiciens lui concèdent un emplacement de

dix-neuf pieds par quarante pieds sur la rue le long de la petite

rivière, dans la commune. L'Hôtel-Dieu de Montréal lui

donne quitance de 330 livres, le 24 mars 1689, en tant

qu'héritière universelle de feu Jean de La Grange, débiteur

des Hospitalières.

Le 2 septembre 1689, elle témoigne dans une cause

opposant le nommé Amiot à Jean Guy, qu'il a maltraité. Elle

vit suffisamment à l'aise pour prêter de l'argent, car Nicolas

Baillargeon contracte une obligation de 135 livres à son égard

le 8 novembre 1689 et Pierre Ducharme et son épouse lui

doivent 100 livres, le 22 janvier 1690. Elle s'associe au

cuisinier Claude Dudevoir, le 11 août 1690 pour trois ans, afin

de faire valoir ensemble un cabaret, pour la moitié des

dépenses et des profits. Pour sa part, elle fournit le bâtiment.

En 1691, le 9 février, elle en vient à un compromis avec ses

enfants du premier lit pour régler la succession. Ils convien-

ent de choisir des arbitres. Elle arrête son choix sur Charles

de Couagne et les héritiers désignent Jean-Baptiste Migéon de

Brassat. Au nom de leur société, le 29 avril 1691, Claude

Dudevoir s'engage à fournir à Antoinette Brunet la quantité de

douze minois de blé et un minot de pois pour ensemençer sa

terre de Saint-François. Ils partageront la moitié des récoltes.

Le 13 octobre 1691, elle prête 400 livres à Alphonse de Tonty

et son épouse. En 1692, le 12 janvier, elle loue deux vaches à

Jean Roy, pour trois ans, à raison de treize livres de beurre la

première année et vingt livres chacune des deux autres

années. Le 5 mars, elle en vient à un accord avec les héritiers

de son premier mariage. Elle accepte de payer 250 livres aux

héritiers de feu Louis Ducharme et autant à ceux de feu Pierre

Ducharme. Elle paie une somme similaire à son gendre

Claude Dudevoir. Elle peut de la sorte continuer à jour de ses

biens meubles et immeubles. Le 16 mai de cette même année

1692, Jean Magnan lui doit 900 livres et le 26 mai, Mathurin

Moquin contracte une obligation de 200 livres à son égard.

Michel Devaux et son épouse lui doivent 250 livres le 3 août

suivant. Pour des ouvrages de charpente, le 10 septembre

1692, Jean Fontenelle lui donne quitance de 100 livres.

Le 22 septembre 1693, elle engage Jean Sénécal à réaliser

des réparations et de la maçonnerie à sa maison pour la

somme de 3 livres et 5 sols la toise. Le 21 décembre 1693 et

jusqu'au mois de mai, elle loue à Pierre Duroy un poêle de fer